COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4 de l'ordre du jour **CX/GP 14/28/4**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Vingt-huitième session

Paris, France, 7-11 avril 2014

RAPPORT DU GROUPE DE DISCUSSION MODÉRÉ CHARGÉ D'ANALYSER LES RAISONS FONDAMENTALES DU MAINTIEN DES NORMES À L'ÉTAPE 8

Rome, Italie, 4 juillet 2013

(Préparé par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne)

CONTEXTE

1. À sa 26e session (avril 2010), le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) a établi un groupe de travail électronique (GTE) doté du mandat rappelé ci-dessous :

   1) préparer un document de travail étudiant les questions liées au paragraphe 5 de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés*, en particulier la seconde phrase de ce paragraphe ;
   2) inclure dans ce document de travail la description des facteurs qui conduisent au maintien par la Commission de projets de normes à l'étape 8 bien que l'organe subsidiaire chargé de rédiger la norme ait achevé sa tâche en tenant compte des *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre de la Commission du Codex Alimentarius* ;
   3) garder à l'esprit que les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération* ne doivent pas faire l'objet de nouveaux débats ni d'un réexamen ;
   4) formuler dans ce document de travail les recommandations que le CCGP pourra envisager d'examiner à sa vingt-septième session.

2. Le Comité a accepté la proposition des délégations du Canada et des Pays-Bas de coprésider le groupe de travail électronique.

3. À sa 27e session (avril 2012)[1], le CCGP a examiné le document[2] préparé par le GTE et en particulier les sept recommandations contenues dans celui-ci :
   1) organiser un débat ou un atelier modéré pour permettre aux membres du Codex d'avoir une discussion libre et ouverte sur la procédure actuelle d'élaboration des normes et sur les faiblesses et les obstacles qui sont, selon eux, liés à cette procédure ;
   2) ne pas entamer de nouveaux travaux pour mettre au point des orientations supplémentaires à l'usage des présidents dans le Manuel de procédure du Codex ; néanmoins, il convient d'offrir une formation et un appui aux présidents pour leur permettre d'appliquer les orientations disponibles de manière cohérente dans tous les comités ;
   3) entamer de nouveaux travaux pour réviser le Manuel de procédure du Codex afin de permettre l'identification très en amont des obstacles potentiels à l'élaboration d'une norme, soit en modifiant

[1] REP 12/GP, par. 10-32.
[2] CX/GP 12/27/3.

le contenu du document de projet tel que détaillé dans la *Partie 2. Examen critique. Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou la révision d'une norme*, soit en modifiant les *Critères pour l'établissement des priorités de travail*. Il convient de noter que le principe de transparence doit être intégré à ces discussions ;

4) mettre en place un système de « formulaires de notification de réserves », en reconnaissant que ce formulaire tel qu'utilisé par le CCPR devra peut-être être modifié pour pouvoir s'appliquer à d'autres comités ;
5) modifier la procédure d'élaboration des normes en supprimant la dernière phrase du paragraphe 5 de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés* dans le Manuel de procédure, à savoir : « La Commission peut également décider de maintenir le projet à l'étape 8 » ;
6) réviser le Manuel de procédure pour permettre l'adoption d'une norme sur une base régionale lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus pour l'adopter en tant que norme internationale ;
7) réexaminer les modalités de vote prévues par le Règlement intérieur pour prévoir la tenue d'un vote lorsqu'une norme a été maintenue à l'étape 8 pendant un nombre d'années déterminé et clarifier la deuxième phrase de l'article XII, paragraphe 2.

4. Le CCGP a notamment retenu la première recommandation et est convenu d'organiser un groupe de discussion modéré dont le mandat serait le suivant :

- le groupe de discussion se tiendra en anglais, français et espagnol (l'arabe, le chinois et le russe ayant été ajoutés par la suite) ;
- le groupe de discussion identifiera et analysera les raisons fondamentales du maintien des normes à l'étape 8. L'objectif des débats est de renforcer la prise de conscience et la compréhension de ces questions par les membres ;
- le groupe de discussion rédigera un rapport sommaire des débats, mais ne formulera pas de recommandations spécifiques à l'intention du CCGP.

5. Le Comité est convenu que le groupe de discussion serait présidé par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique et qu'il serait modéré par les trois Vice-présidents de la Commission. Les co-présidents et les facilitateurs seraient chargés d'organiser la réunion modérée, qu'il a été convenu de tenir dans le cadre de la 36e session de la CAC (2013) pour favoriser la participation du plus grand nombre de membres.

6. La réunion modérée a été tenue le 4 juillet 2013, à l'occasion de la 36e session de la Commission.

RÉUNION MODÉRÉE VISANT À ANALYSER LES RAISONS FONDAMENTALES DU MAINTIEN DES NORMES À L'ÉTAPE 8

Point 1 de l'ordre du jour : Accueil des participants, rappel du mandat

7. Le Sommaire/l'ordre du jour de la réunion est fourni dans l'Annexe 1. L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique ont accueilli les participants et rappelé le mandat du groupe de discussion.

Point 2 de l'ordre du jour : Rapport du groupe de travail électronique du CCGP et débat sur ses conclusions (modéré par le Vice-président M. Samuel Godefroy)

8. Le Canada et les Pays-Bas ont ouvert leur présentation par un bref exposé des antécédents et du contexte de la question des normes maintenues à l'étape 8 (voir Contexte ci-dessus), en notant que :

- le nombre de normes maintenues à l'étape 8 pendant un long laps de temps était réduit ;
- dans certains cas, le maintien de normes à l'étape 8 est utile à la Commission (par exemple pour obtenir des informations scientifiques ou des données techniques complémentaires) ;
- les quelques cas de maintien d'une norme à l'étape 8 pendant un long laps de temps s'expliquaient par d'« autres facteurs » et par des préoccupations relatives aux incidences commerciales par rapport à l'OMC (soit en facilitant le commerce, soit au contraire en permettant le rejet d'un produit ne répondant pas aux exigences).

9. À l'issue de la présentation faite par le Canada et les Pays-Bas, les participants ont engagé une discussion ouverte sur les raisons fondamentales du maintien des normes à l'étape 8. Les interventions se sont centrées sur les valeurs, le rôle de la science, le consensus, la prise de décisions, les relations entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Codex et l'importance revêtue par l'OMC dans l'établissement des normes du Codex.

10. Nous présentons ci-après les points de vue des participants qui se sont exprimés à ce stade de la réunion modérée.

Au sujet des valeurs :

- Il est difficile de dégager un consensus sur les questions liées aux valeurs. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de déterminer des limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires en chiffres absolus car, si les parties sont en désaccord, il n'est pas possible de trouver de solution de compromis. Des avancées seraient possibles en acceptant l'existence de différences à l'échelle nationale et/ou régionale.
- En règle générale, ce sont les valeurs associées à une position (qui restent souvent non formulées), plutôt que la position elle-même, qui peuvent engendrer des difficultés. Lorsque les pays adoptent des valeurs différentes, il devient plus difficile de dégager un consensus. Une fois les valeurs énoncées, elles peuvent être reconnues et ainsi mieux comprises. Il est très difficile de convaincre une personne de renoncer à ses valeurs.
- Les valeurs fondamentales du Codex que sont la collaboration, l'ouverture, la recherche de consensus et la transparence doivent être respectées. C'est uniquement si les valeurs de chacun sont respectées par tous que la légitimité, la crédibilité et l'acceptabilité des normes du Codex peuvent être assurées.
- Les valeurs sont subjectives et la remise en question des avis scientifiques suppose un risque pour le Codex, puisque ses membres, en tant que responsables de la gestion des risques, devraient s'appuyer sur les responsables de l'évaluation des risques. À qui accorder notre confiance à l'avenir si, en tant que responsables de la gestion des risques, nous ne pouvons nous appuyer sur des groupes d'experts ? Si nous remettons en cause les conclusions issues des avis scientifiques et adoptons des interprétations différentes selon les régions, l'avenir du Codex paraît bien sombre.
- L'absence de consensus ne se produit que dans un nombre très limité de cas. Toutefois, les quelques normes maintenues à l'étape 8 ont mobilisé une quantité élevée d'énergie et de ressources. Cela entame la crédibilité et la légitimité des normes du Codex. Le Codex soit s'assurer que tous les

efforts sont faits pour parvenir à un consensus. Le Codex est un organe chargé de la gestion des risques – cette étape de gestion des risques ne doit pas s'appuyer uniquement sur une évaluation des risques mais prendre en compte aussi d'autres éléments.

- L'un des principaux défis qui continuera à se présenter au Codex consiste à identifier des moyens pour parvenir au consensus. Nous devons reconnaître que les intérêts et les attentes des pays membres diffèrent du fait des contextes sociaux, économiques et culturels divers à l'origine de leurs valeurs. Outre les données scientifiques, il conviendrait de tenir compte des incidences économiques potentielles de tout projet de norme.
- Le Codex a pour objectif de résorber les écarts entre les valeurs et de développer la confiance ainsi que la compréhension et le respect mutuels.

Au sujet de la science :

- Le Codex apporte la garantie d'élaborer des normes équitables, fondées objectivement sur des évaluations des risques, tandis que la dimension normative correspondant aux valeurs, aux cultures, etc. relève de la responsabilité des États.
- Un Comité du Codex devrait être en mesure de remettre en question ou de rejeter un avis scientifique émanant d'un organe scientifique du Codex. Il conviendrait de lever les doutes et les préoccupations de nature scientifique portant sur les évaluations des risques conduites par les organes scientifiques afin d'éviter que des problèmes similaires ne se présentent à l'avenir.
- Est-il acceptable de ne pas élaborer de norme ? L'exemple de la ractopamine a prouvé la solidité des avis scientifiques – une solution possible aurait consisté à publier les preuves scientifiques sur le site web de la FAO, en indiquant que les preuves scientifiques étaient solides mais qu'aucun accord n'avait pu être trouvé, à l'échelle internationale, pour élaborer une norme.
- Le Codex s'appuie sur la science et jouit d'une reconnaissance mondiale. Son action contribue à l'ouverture des marchés et sert les intérêts des consommateurs. Le Codex doit étudier comment améliorer les modalités de recherche du consensus pour les 50 prochaines années.

Au sujet du consensus :

- Le consensus est au cœur de l'approche du Codex et nous devrions continuer à travailler sur ces outils. Les questions relatives aux nouveaux travaux et aux sujets problématiques devraient être renvoyées au Comité concerné, chargé de trouvé des solutions.
- Sur de nombreux textes difficiles et susceptibles de diviser les membres, le Codex a trouvé un terrain d'entente et une solution en utilisant des mécanismes utiles et/ou des approches novatrices. L'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie moderne offre un bon exemple de session modérée ayant permis de résoudre des problèmes depuis longtemps en suspens.
- La note 161 est une question très polémique au sein du Comité sur les additifs alimentaires (CCFA). Selon certains, elle porte atteinte à l'esprit du Codex, tandis que d'autres considèrent qu'elle a permis des avancées lorsque les critères définis par le Codex n'étaient pas respectés. Certains estiment qu'elle permet de respecter les valeurs d'un pays. Au sein du CCFA cette année, les entreprises du secteur ont participé à la négociation d'une solution portant sur l'utilisation d'une note de bas de page, puisque, de l'opinion de certains acteurs du secteur, il est préférable de recourir à la note 161 que de renoncer à l'adoption de toute norme relative à des additifs alimentaires.
- Il est essentiel qu'un consensus soit atteint au niveau du comité concerné, et c'est uniquement lorsqu'un consensus a été acquis à ce niveau que les normes devraient être transmises à la Commission pour adoption. En cas de débats longs et difficiles au niveau de la Commission, les normes devraient être renvoyées aux comités compétents en vue d'un examen technique.
- Compte tenu de l'importance croissante revêtue par les normes du Codex, l'adoption des normes doit s'appuyer sur le consensus. Certains projets de normes sont maintenus à l'étape 8 du fait de problèmes inhérents au processus décisionnel du Codex, en particulier l'utilisation du vote à la majorité simple. En tant qu'organisation internationale chargée d'élaborer des normes mondiales, le Codex devrait disposer d'un mécanisme lui permettant de parvenir à un consensus plus large lors

de la prise de décisions. Les délégations ont souhaité prendre part à toute discussion à venir sur ce sujet.

Au sujet de la prise de décisions :

- Le Codex devrait examiner comment gérer les facteurs tels que des exigences divergentes portant sur des aspects économiques ou commerciaux, qui peuvent faire naître plus de difficultés que les valeurs. Nous devons déterminer si quelque chose manque au processus décisionnel en vigueur – nous devons nous demander si nous avons tous les éléments dont nous avons besoin, par exemple, un système de vote, ou s'il nous manque quelque chose.
- En tant qu'organisation internationale chargée d'élaborer des normes mondiales, nous devrions disposer d'un mécanisme permettant de parvenir à un consensus plus large sur lequel fonder la prise de décisions. Le Codex devrait examiner de nouvelles méthodes destinées à améliorer le processus décisionnel.
- Il est indispensable d'identifier en amont les cas difficiles afin d'éviter l'apparition de nouveaux problèmes pouvant porter préjudice au Codex. Un examen critique des nouveaux travaux revêt une importance majeure concernant des sujets difficiles, sur lesquels existent des divergences politiques. Une révision du Manuel de procédure devrait être envisagée.
- Il conviendrait d'éviter toute « précipitation » dans l'élaboration de nouvelles normes. Les nombreux enseignements du passé montrent que les nouveaux travaux doivent répondre à des critères et faire l'objet d'un débat approfondi sur le plan technique afin de garantir un consensus. Cela éviterait de rencontrer des difficultés lors des étapes suivantes.
- Nous devons nous référer aux principes directeurs lors de la prise de décisions – et nous devons nous assurer que nous les respectons bien. Quel est notre degré de cohérence au niveau des comités et au niveau de la Commission ? Faisons-nous preuve de cohérence dans l'application de la science dans notre processus décisionnel ? Comment nous référons-nous aux facteurs légitimes ? Après avoir répondu à ces questions, nous pouvons étudier les réserves émises. N'employons par le terme « valeurs » lorsqu'il s'agit en fait de désigner des conséquences sur le commerce. Les situations atypiques ne justifient pas le recours à un mécanisme particulier.

Au sujet de l'importance de l'OMC :

- La représentante de l'OMC s'est inquiétée de ce que l'Accord SPS pourrait contribuer à des blocages empêchant l'adoption des normes du Codex. L'objectif de l'Accord SPS était de favoriser l'élaboration de normes mondiales harmonisées et de promouvoir leur utilisation. S'il existe une préférence clairement marquée pour que les membres de l'OMC fondent leurs exigences relatives à la sécurité sanitaire des aliments sur les normes du Codex, il est tout aussi clair qu'un pays n'est pas tenu d'utiliser une norme du Codex qui n'assurerait pas le niveau de protection de la santé qu'il souhaite atteindre. Dans un tel cas, les pays pourraient fonder leurs mesures sur une évaluation des risques appropriée, pouvant différer de celle utilisée par le Codex, tant qu'ils respectent les règles de l'Accord SPS, qui prévoient également qu'une décision de gestion des risques doit être cohérente avec les décisions antérieures. L'objectif sous-jacent des règles de l'Accord SPS consistait à assurer que les mesures SPS soient utilisées non pour protéger certains secteurs de la concurrence étrangère, mais uniquement pour protéger la santé des consommateurs. La représentante de l'OMC a souligné que les obligations des États étaient les mêmes indépendamment de l'existence ou non d'une norme Codex.
- Le Codex a une influence considérable puisque ses normes tiennent lieu de référence dans le cadre de l'Accord SPS de l'OMC. Nous avons tout intérêt à ce que le Codex demeure le principal normalisateur en matière de sécurité sanitaire des aliments. Dans les très rares cas où des normes ont été adoptées autrement qu'à l'unanimité, la crédibilité et l'importance du Codex ont été affectées. Nous devons assurer une identification en amont des problèmes touchant nos travaux, comme le proposent les conclusions du GTE présidé par le Canada et les Pays-Bas.
- Le Codex doit se demander si le fait que ses normes ne constituent plus la référence dans le cadre de l'accord de l'OMC poserait un problème. Il existe des liens évidents entre le Codex et l'OMC.

- Dans la plupart des cas, le Codex s'acquitte de ses missions. Les notions de consultation et de consensus sont au cœur de notre approche. Rencontrerions-nous les mêmes problèmes dans la recherche du consensus si le Codex n'était pas mentionné dans l'Accord SPS ? Sans doute pas.

Questions diverses :

- Des améliorations en matière de communication seraient salutaires. Tous les membres doivent œuvrer conjointement en s'appuyant sur les valeurs du Codex pour résoudre les divergences.
- Le Codex repose sur trois notions fondamentales : les valeurs, la science et les procédures. Les décisions prises à la suite d'un vote ont causé un trouble important. Les valeurs telles que le bien-être des animaux doivent être débattues et reconnues.
- Le Codex a vocation à exercer des arbitrages dans l'intérêt des consommateurs, mais ceux-ci peuvent réaliser leurs propres arbitrages s'ils sont correctement informés. Les prescriptions en matière d'étiquetage font partie des pratiques commerciales loyales puisqu'elles permettent aux consommateurs de s'informer.
- Pour éviter de rencontrer à nouveau les récents écueils, il serait souhaitable que nous envisagions l'avenir collectivement.
- Du point de vue d'un utilisateur des textes du Codex : les normes mondiales, fondées sur la science, contribuent à harmoniser les marchés et à faciliter les échanges. Le Codex apporte une contribution très précieuse pour les secteurs concernés à l'échelle internationale.

Point 3 de l'ordre du jour : <u>Point de vue des pays en développement : utilisation des normes du Codex et avantages retirés (discussion modérée par la Vice-présidente Mme Awilo Ochieng Pernet)</u>

11. Les délégués du Brésil, du Kenya et de la Thaïlande ont présenté une synthèse décrivant leur utilisation des normes du Codex et les avantages retirés par leur pays. Ces présentations sont fournies dans l'Annexe 2.

12. Le Brésil a présenté une vision d'ensemble de son système de contrôle alimentaire et a indiqué qu'il venait d'introduire les *Principes et directives relatives aux systèmes nationaux de contrôle des aliments* récemment adoptés par le Codex. Les administrations publiques brésiliennes assurent un suivi du Codex afin d'adapter la législation nationale. Le Brésil met à jour sa législation alimentaire en fonction de l'adoption de nouvelles normes par le Codex. L'utilisation des normes du Codex permet au Brésil d'accroître ses marchés et de fournir à sa population des aliments sans danger. Parmi les autres avantages retirés de l'utilisation des normes du Codex figurent le développement de partenariats, la crédibilité accrue conférée à la législation nationale, l'expérience acquise dans des activités multilatérales et le renforcement des capacités (la possibilité d'accueillir conjointement des réunions du Codex étant citée comme une opportunité de formation). Le Brésil a souligné l'importance de l'adoption des LMR du Codex et la reconnaissance du Codex par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De l'expérience acquise par le Brésil, la meilleure manière de retirer des avantages du Codex consiste à respecter le principe d'élaboration de normes reposant sur des fondements scientifiques solides.

13. Le Kenya, qui a rejoint le Codex au cours des années 1970, a souligné les avantages découlant des normes du Codex, dont leur reconnaissance comme points de référence. Le Kenya a adopté plus de 100 normes du Codex sous forme de normes nationales, réduisant ainsi les coûts d'élaboration des normes et facilitant la promotion de pratiques loyales et sûres dans le commerce des produits alimentaires. La participation du pays au Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) a permis la prise en compte des produits agricoles kenyans lors du processus d'établissement des LMR. Les avantages retirés de l'utilisation des normes du Codex sont tangibles concernant la protection des consommateurs et le renforcement de la confiance dans la sécurité sanitaire des aliments (en soulignant le fait que les consommateurs kenyans recherchent l'indication d'une norme nationale sur les produits comme garantie de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments). Le Kenya a signalé plusieurs défis que le Codex devra relever concernant son processus de normalisation, notamment la longueur des délais requis pour l'élaboration des normes, le manque de données suffisantes transmises à la Commission, l'absence d'une définition claire du consensus et la mesure dans laquelle les autres facteurs sont à prendre en considération.

14. Dans l'introduction de son exposé, la Thaïlande a indiqué que l'année 2013 marquait non seulement le 50e anniversaire du Codex mais aussi celui du point de contact du Codex pour le pays, qui a rejoint le Codex dès l'année de sa création. La Thaïlande a ensuite présenté le niveau de son commerce alimentaire (30 milliards de dollars EU d'exportations et 10 milliards de dollars EU d'importations), sa « feuille de route concernant la sécurité sanitaire des aliments » ainsi que ses stratégies et programmes nationaux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. La Thaïlande a souligné l'importance pour les consommateurs de la sécurité sanitaire des aliments, obtenue grâce à l'application des bonnes pratiques agricoles (BPA), des bonnes pratiques de fabrication (BPF) et du système HACCP (Analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise), tout en mettant résolument l'accent sur la sensibilisation des consommateurs. La participation au Codex joue un rôle décisif dans la mise en place des programmes normatifs du pays. Le gouvernement thaïlandais dispose d'une structure couvrant tous les comités du Codex. La participation très active de la Thaïlande aux travaux du Codex est illustrée par les travaux d'élaboration de normes que le pays a entrepris et la préparation des données devant être soumises à la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR). La Thaïlande a en outre participé à l'accueil conjoint de réunions de comités du Codex et présidé le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments surgelés. La Thaïlande a examiné les normes du Codex qu'elle a adoptées sous la forme de normes nationales (y compris les *Principes généraux en matière d'hygiène des denrées alimentaires*, les *Principes pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments* du Codex et les textes élaborés par le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies) ainsi que les nombreuses normes du Codex qu'elle a utilisées pour élaborer ses normes nationales. Dans les cas où le Codex n'a pas fixé de LMR pour les cultures mineures, la Thaïlande établit sa propre réglementation.

Point 4 de l'ordre du jour : <u>Outils et directives pour parvenir à un consensus (discussion modérée par le Vice-président M. Sefa-Dedeh)</u>

15. Le Président du Codex, M. Sanjay Dave, prononce une allocution sur le rôle des présidents et des délégués, en insistant sur trois aspects : 1) les points d'ordre général, 2) le rôle des délégués et 3) le rôle des présidents dans le processus de recherche d'un consensus. Il informe les participants qu'un manuel à l'intention des présidents et des délégués est en préparation, intitulé *Building Common Ground for Negotiation, Mediation and Facilitation Methods – a Handbook for Delegates and Chairs*.

16. L'allocution de M. Dave aborde les « Outils et directives pour parvenir à un consensus » ; elle est reproduite en intégralité à l'annexe 3. Les principaux points soulevés par le Président sont les suivants :

- Le Codex est une organisation multilatérale caractérisée par une diversité culturelle, linguistique et économique, et qui s'est considérablement élargie au fil du temps, passant de 30 pays membres et 16 organisations ayant le statut d'observateur à l'origine à 185 pays membres, une organisation membre et 220 organisations ayant le statut d'observateur.
- En tant qu'organisation hétérogène regroupant des systèmes juridiques, politiques et administratifs différents, le Codex est voué à connaître des divergences d'opinions. Néanmoins, la force du Codex réside dans le fait qu'il a particulièrement bien fonctionné jusqu'ici, avec seulement quelques rares occasions où les opinions ont frôlé les extrêmes et où l'adoption d'une norme s'est révélée particulièrement difficile.
- Nous devrions nous attacher aux aspects positifs, l'un d'entre eux étant que, la plupart du temps, les délégations des pays acceptent des compromis à un stade ou à un autre ; cela montre que les membres du Codex forment une véritable équipe, dotée d'un esprit d'ouverture, de transparence et de coopération.
- Nous devrions garder à l'esprit qu'il ne peut y avoir de véritable consensus qu'à condition de garantir l'égalité des compétences entre pays pour un niveau de protection équivalent ; c'est l'existence de fortes disparités qui rend difficile l'obtention d'un consensus.
- Il est indispensable de comprendre les préoccupations de chacun et d'en tenir compte en vue de rapprocher les positions.

- Le Président rappelle que les délégués et les présidents de comités ont besoin les uns des autres et que chacun assume des responsabilités qui lui sont propres.
- Il incombe notamment aux délégués :
  - de se préparer de manière adéquate pour présenter leur point de vue ;
  - de venir aux réunions du Codex en ayant un point de vue et une position officielle ;
  - de connaître 1) les meilleures données scientifiques disponibles sur un sujet donné et 2) les règles de procédure et les directives contenues dans le Manuel de procédure afin de les respecter dans leur intégralité ;
  - d'écouter et d'essayer de prendre en compte les préoccupations des autres délégations en présentant leur propre point de vue ;
  - de repérer les points de divergence dans le but de trouver un terrain d'entente ;
  - de conserver une certaine flexibilité.
- Il incombe notamment aux présidents de comités :
  - d'acquérir une excellente compréhension des questions examinées, y compris de leurs aspects scientifiques, politiques et économiques ;
  - de développer leurs capacités d'écoute, de prise de note (prendre des notes exhaustives sur les points d'accord et de désaccord) et de réflexion ;
  - d'être attentifs aux moindres signaux ;
  - de se montrer créatifs dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent, en redéfinissant les problématiques si nécessaire ;
  - de comprendre que, pour être applicables et acceptables dans le monde entier, les normes du Codex doivent faire l'objet d'un consensus international ;
  - d'avoir une connaissance intime et une parfaite compréhension des directives présentées dans le Manuel de procédure, en particulier des *Mesures destinées à faciliter le consensus ;*
  - d'être capable de garder la tête froide, même lorsque les enjeux sont importants ; un président de comité ne peut pas se permettre d'exprimer de la frustration ou de l'exaspération, car aucun compromis ne peut être atteint lorsque l'on perd son sang-froid ;
  - de s'efforcer de créer un climat propice à la discussion ;
  - de rester neutre : toute remarque relative à des différences culturelles ou tout préjugé à l'encontre de pays ou de continents sont exclus ;
  - d'éviter les situations où il faut « gagner à tout prix » ;
  - d'être ouverts à différentes options pour résoudre les difficultés en rationalisant les problèmes et les solutions et en recherchant des compromis acceptables ;
  - de rechercher les possibilités d'arbitrage tout en respectant les données scientifiques et les procédures en place ;
  - de comprendre que les situations peuvent parfois déraper et qu'il convient de rester centré sur les problématiques ;
  - de recourir à des conseillers si besoin ;
  - d'éviter de tenir des discussions approfondies en séance plénière lorsqu'on traite de questions litigieuses. Il vaut mieux organiser des réunions informelles ou des groupes de travail pendant les sessions pour progresser dans la résolution des problèmes ;
  - de faire tout son possible pour emporter l'adhésion en témoignant d'un véritable engagement à rechercher des solutions et en conservant une intégrité et une impartialité sans faille.

17. Le Président conclut en faisant observer que la recherche du consensus peut être aussi simple qu'elle est complexe. Il appartient aux présidents de comités et aux délégués de choisir la manière dont ils souhaitent l'aborder. Il ne peut pas y avoir de situation gagnant-perdant. Lorsqu'une solution est

trouvée, tout le monde est gagnant ; lorsque c'est l'impasse, tout le monde est perdant. Le Codex est perdant.

18. Les participants remercient M. Dave de son excellente allocution.

19. La séance de discussion modérée se conclut par quelques observations générales des participants.

- Un délégué souligne la relation existant entre le premier et le second groupe et fait observer que la capacité à obtenir un consensus implique une évaluation des risques et d'autres facteurs. La conciliation entre les données scientifiques et les valeurs peut se révéler difficile et déboucher sur une impasse.
- Un délégué souligne l'importance du respect des directives contenues dans le Manuel de procédure. Il est également fait référence aux *Mesures destinées à faciliter le consensus*, notamment à la disposition prévoyant que : « les questions n'avancent pas d'étapes en étapes, tant que toutes les préoccupations pertinentes ne sont pas prises en considération ». Un bon président doit comprendre le Manuel de procédure et s'y conformer en permanence.
- Un délégué insiste aussi sur l'importance des formulaires d'évaluation des sessions et de la prise en compte des critiques constructives qui sont formulées dans le cadre de ces évaluations.
- Un délégué fait observer qu'il est important de partager et de comprendre les points de vue des différents pays membres et régions pour favoriser le consensus. Le délégué se déclare en accord avec le Président concernant la nécessité de tenir compte du Manuel de procédure et de mettre en œuvre les moyens destinés à faciliter le consensus. Un comité ne devrait pas transmettre de questions à la Commission pour examen lorsqu'aucun consensus n'a été atteint parmi ses membres. Les présidents doivent appliquer le Manuel de procédure avec cohérence ; ils devraient, si possible, participer à différents comités du Codex afin de mieux comprendre comment ceux-ci fonctionnent.
- Un délégué souligne qu'il est important d'aider le président à obtenir un consensus et fait remarquer qu'il n'est pas facile d'y parvenir en présence de positions régionales marquées. Le délégué fait observer que chacun devrait s'interroger sur sa capacité à se mettre d'accord avec d'autres pays et souligne qu'il serait opportun de parvenir à un accord entre régions.

Point 5 de l'ordre du jour : Clôture de la discussion (États-Unis, Union européenne)

20. La séance de discussion modérée est clôturée par ses co-présidents, les États-Unis et l'Union européenne, qui remercient les intervenants et les participants. Les co-présidents indiquent qu'un rapport succinct de la séance sera soumis au Comité du Codex sur les principes généraux.

ANNEXE 1

Plan provisoire de la Séance de discussion modérée sur les raisons fondamentales du maintien des normes à l'étape 8

dans le cadre de la trente-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius
FAO, Rome, Italie

Jeudi 4 juillet 2013

I. Accueil des participants, rappel du mandat

II. Rapport du Groupe de travail électronique du Comité du Codex sur les principes généraux présidé par les Pays-Bas et le Canada sur les normes maintenues à l'étape 8 – présenté par les Pays-Bas et le Canada

Discussion modérée par le Vice-président M. Samuel Godefroy

III. Point de vue des pays en développement : utilisation des normes du Codex et avantages retirés – présenté par le Brésil, le Kenya et la Thaïlande

Discussion modérée par la Vice-présidente Mme Awilo Ochieng Pernet

IV. Outils et directives pour parvenir à un consensus – présenté par le Président de la Commission du Codex Alimentarius, M. Sanjay Dave

Discussion modérée par le Vice-président M. Sefa-Dedeh

V. Clôture de la séance (États-Unis, Union européenne)

36th Session of the Codex Alimentarius Commission

CCGP Discussion Group on the identification and consideration of the root causes for holding standards at Step 8

BACKGROUND:

- 32nd Session (July 2009) of the CAC Noted that occasionally a number of texts had been retained at Step 8.

- An eWG Chaired by the Netherlands established to develop a discussion paper for consideration by the 26th Session of the CCGP.

- 26th Session of the CCGP considered the paper and subsequently agreed to establish an eWG, co-chaired by Canada and the Netherlands with the following mandate:

MANDATE OF THE eWG:

1. To prepare a discussion paper examining the issues surrounding paragraph 5 of the Procedures for the elaboration of Codex Standards and Related Texts and in particular the second sentence of this paragraph.

2. The discussion paper will describe the issues that result in draft standards being held by the commission at Step 8, even though the subsidiary body responsible for drafting the standard had concluded its work taking into account the Working Principles for Risk Analysis for Application in the Framework of the Codex Alimentarius.

MANDATE OF THE eWG:

3. It should be noted that the Statements of Principle Concerning the Role of Science in the Codex Decision-Making Process and the Extent to which Other Factors are taken into Account are not subject to discussion and are not to be reopened.

4. The discussion paper will suggest what recommendations CCGP may wish to consider at its 27th Session.

CONCLUSIONS PRESENTED TO THE 27th SESSION CCGP:

- Number of standards held at Step 8 for inordinate length of time is very small (Paragraph 4).

- There are instances where holding a standard at Step 8 is a useful tool that can be employed by the Commission to take additional steps to achieve consensus (Paragraph 16).

- It appears the root causes for the Commission's inability to reach consensus in these instances are due to "other factors" and concerns with respect to WTO implications regarding trade (either permitting trade or conversely, ability to reject product that does not meet national requirements). (Paragraphs 43 and 49).

CONCLUSIONS PRESENTED TO THE 27th SESSION CCGP:

eWG proposed 7 recommendations:

(1) A facilitated discussion or workshop be held to allow Codex members a free and open discussion around current standards setting procedures,
perceived failures and challenges.

(2) No work be undertaken to develop additional guidance for chairpersons in the Codex Procedural Manual. However, there is a need to provide training and support to chairpersons to enable them to apply the available guidance in a consistent manner in all Committees.

CONCLUSIONS PRESENTED TO THE 27th SESSION CCGP:

(3) New work be undertaken to revise the Codex Procedural Manual to ensure early identification of potential challenges to the elaboration of a standard
either by revising the content of the Project Document as found in Part 2: Critical Review; Proposals to Undertake New Work or to Revise a Standard
or alternatively to revise the Criteria for the Establishment of Work Priorities. It should be noted that the principle of transparency needs to be incorporated into these discussions.

(4) Use of "Concern Forms" be implemented, recognizing that this form as used by CCPR may need to be modified to be applicable in other Committees.

CONCLUSIONS PRESENTED TO THE 27th SESSION CCGP:

(5) Amend the elaboration procedures in the Codex Procedural Manual to amend paragraph 5 of the Procedures for the Elaboration of Codex Standards and Related Texts by deleting the final sentence, i.e. delete "The Commission may also decide that the standard be held at Step 8".

(6) The Procedural Manual be revised to allow for the adoption of a standard on a regional basis should consensus not be achieved to adopt the standard as a global standard.

(7) The Rules of Procedure with respect to voting be reviewed with a view to providing for a vote if a standard has been held at step 8 for a specified number of years and to provide clarity regarding the second sentence of Rule XII.2.

CONCLUSIONS PRESENTED TO THE 27th SESSION CCGP:

- Recommendation 1 was among those endorsed by 27th CCGP - "A facilitated discussion or workshop be held to allow Codex members a free and open discussion around current standards setting procedures, perceived failures and challenges."

- The CCGP agreed that the discussion group would be chaired by the European Union and the United States, facilitated by the three Vice-Chairs of the Commission, and planned by the co-chairs and facilitators, including preparation of documents to be distributed in advance of the meeting.

CONCLUSIONS PRESENTED TO THE 27th SESSION CCGP:

Terms of reference for the discussion group:

- The discussion group will be conducted in English, French and Spanish

- The discussion group will identify and consider the root causes for holding standards at Step 8. The purpose of the discussion is to enhance awareness and understanding of these issues amongst members.

- The discussion group will prepare a summary report of the discussion, but will not make specific recommendations to the CCGP

Developing Countries Perspective: How Countries Use and Benefit from Codex Standards

Brazil´s Perspective

Facilitated Discussion on Root Causes of Standards Held at Step 8

André Santos, D.Sc.
Deputy Coodinator Brazilian Codex Committee

CODEX ALIMENTARIUS 50 1963-2013

An overview of the Brazilian National Food System

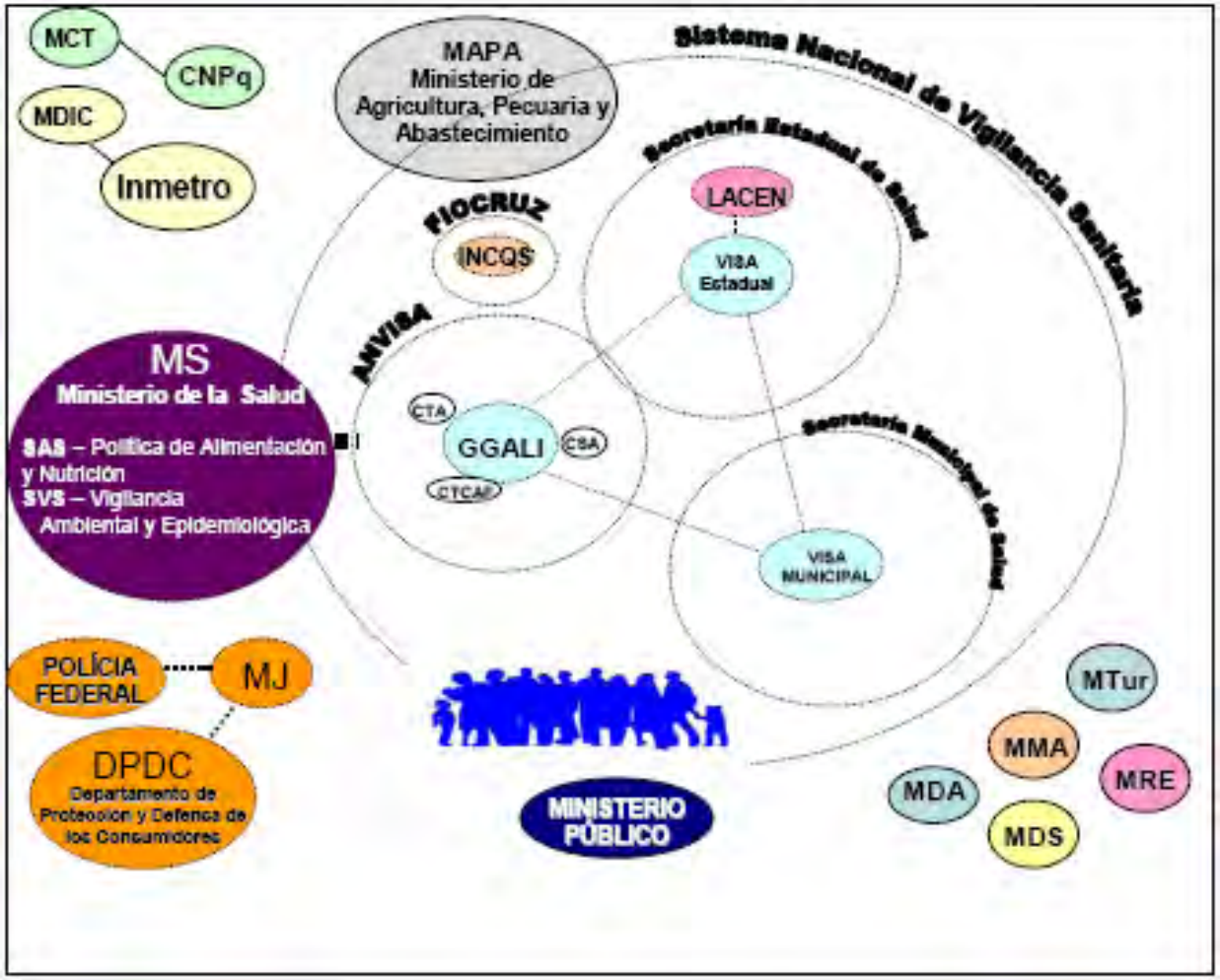

CODEX ALIMENTARIUS 50 1963-2013

Brazilian Codex Committee - CCAB

- ✓ Created in 1980;
- ✓ 14 Members: Government, Industry, Consumers, Academy;
- ✓ Forum for discussions and formulation of the national positions and responses to Codex proposals and policies;
- ✓ Advisory Committee to Conmetro – National Council of Metrology, Standardization and Industrial Quality;
- ✓ Mirror of the Codex Alimentarius Commission.

CODEX ALIMENTARIUS 50 1963-2013

Why Codex is important?

To Consumers

- ✓ Safe food
- ✓ Food information

To the Government

- ✓ Protection of national interests and increase trade
- ✓ Consumer protection and updating of food legislation

To Industry/suppliers

- ✓ Fair competition rules and removal of Non-tariff Barriers to trade
- ✓ Expansion of markets
- ✓ Provide safe food

CODEX ALIMENTARIUS 50 1963-2013

Benefits

- ✓ Dissemination of products from Brazil
- ✓ Strengthening and technical support in defense of the Brazilian position
- ✓ Experience in multilateral negotiations
- ✓ Contacts with authorities in other countries
- ✓ Opportunities for international partnerships
- ✓ Credibility

FAO/ WHO Food Standards
CODEX alimentarius

- ✓ Knowledge of the forefront of advances in science and food safety regulation
- ✓ Regulatory harmonization
- ✓ Compliance to international requirements
- ✓ Trends of future requirements

CODEX ALIMENTARIUS 50 1963-2013

Important benefits

- ✓ Capacity building;
- ✓ In the lack of expertise;
- ✓ In the lack of financial resources to develop regulations;
- ✓ Use of MRL;
- ✓ SPS/WTO.

→ **Importance of FAO/WHO advisor group funding**

How to achieve benefits?

1 General Principle

Sound science based documents

AVOID Standards held at step 8

USEFULNESS AND BENEFITS FROM CODEX FOOD STANDARDS -KENYA

Codex Alimentarius Commission, FAO ,ROME 4th July 2013.

KE_NATIONAL CODEX CONTACT POINT.
MRSALICE AKOTH OKELO ONYANGO

Advantages of codex standards

- Act as reference points when we are developing East Africa Community standards[**EAC**].
- Kenya has adopted over **100 codex** standards as our national standards.
- Cost saving on national standards development.
- Facilitate safe and fair trade in food

Advantages cont'd

- Inclusion of certain Kenya crops to minor crops .
- An opportunity to participate in codex scientific advise committee [JECFA] and as a vice chair of physical working group on Pesticide Residue in Food.

Advantages of codex stds (contd)

- Consumer protection and confidence
- Dispute resolution
- Confidence-Kenya consumers always look for standard Mark on the products to ensure quality and safety

Challenges of codex standards

- Time frame for completion is long
- Some standards are expensive to implement.
- Inadequate data submitted to CAC
- The extent to which other factors are considered such as cultural practices and other drivers of change.
- Lack of clear definition of "consensus"

Challenges of codex stds (contd)

- Political and economic influences
- Some member countries disregard codex standards in preference of their national legislation.
- Codex referral of standards to regional bodies and committees when not considered appropriate hampers standard development.

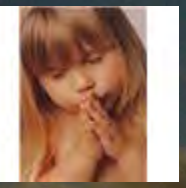

THANK YOU

Photo by Alice Onyango

Thailand Perspectives: How Countries Use and Benefit from Codex Standards

Mr. Pisan Pongsapitch
Director, Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives, Thailand

Presentation at the Facilitated Discussion on the root causes for holding standards at Step 8, 4 July 2013, FAO, Rome

Thailand Is A Kitchen of the World

Thailand produces food for domestic consumption and for international trade.

Road Map of Food safety

Food safety standards

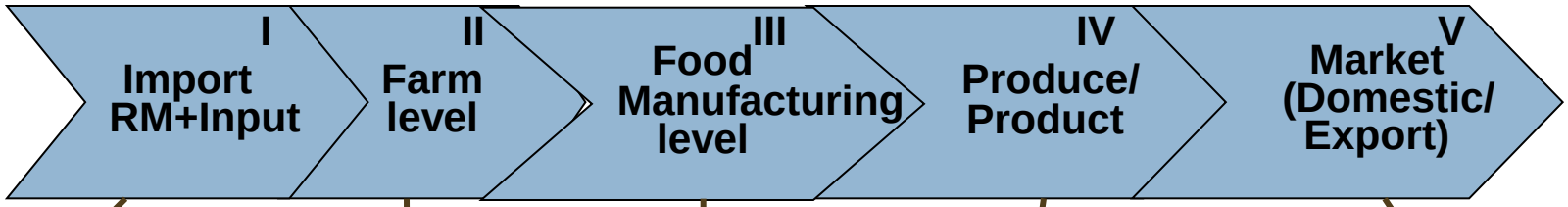

- Registration & Inspection of pesticide, fertilizer vet drug, other chemicals
- Border control of RM, foods, feeds,

GAP Implementation & Certification

GMP/HACCP Implementation & Certification

- Product Registration /Certification
- Product Inspection before export
- Product monitoring

- Control hygiene of market/retailer
- Consumer communication & Control advertising
- SPS/Trade negotiation

Traceability

Thailand National Food Strategy : present

Food Security

Food Safety

Food Quality

Food Education

- Ministry of Defense
- Ministry of Finance
- Ministry of Foreign Affairs
- Ministry of Social Development and Human Security
- Ministry of Industry
- Ministry of Public Health
- Ministry of Commerce
- Ministry of Interior
- Ministry of Science
- Ministry of Education
- Ministry of Agriculture
- The National Security Council
- The National Economic and Social Development board
- The Consumer Protection Board
- The national Health committee

Theme 1 : Food Security

Principle **: Ensuring a sustainable food security and effective management of food production resources by active stakeholders participation**

Natural & Agricultural Resources

- **Land & Water Mgt/Reforming**
- **Balancing Food, Feed & Fuel**

Production

- **Food Production Zoning**
- **Innovation & Technology**
- **Capacity Development & Career**

Supply & Access

- **Enhancing Food Access at Household & Communities**
- **Logistics Improvement**

Establish Crisis Management Systems

R & D Along the Food Chain

Active Stakeholders Participation

Theme 2 : Food Quality and Safety

Principle **: Ensuring high quality and safe food to protect consumer health and to facilitate domestic/international trade**

- **Ensuring Quality & Safety of Fresh Food**
  (R&D, GAP)
- **Strengthening Community Food Processing**
  (food loss reduction / value added)

- **Strengthening**
  - **Value Added**
  - **Enhance Production Practices**

- Establishment of harmonized standards
- Strengthening of food quality and safety assurance systems
- Trading & marketing promotion

The National Food Committee, march 2011

Theme 3 : Food Education

Principle **: R&D and knowledge utilization through engaging stakeholders in sustainable and effective use of food production resources along the food chain and also strengthening desirable consumption behavior for well-being**

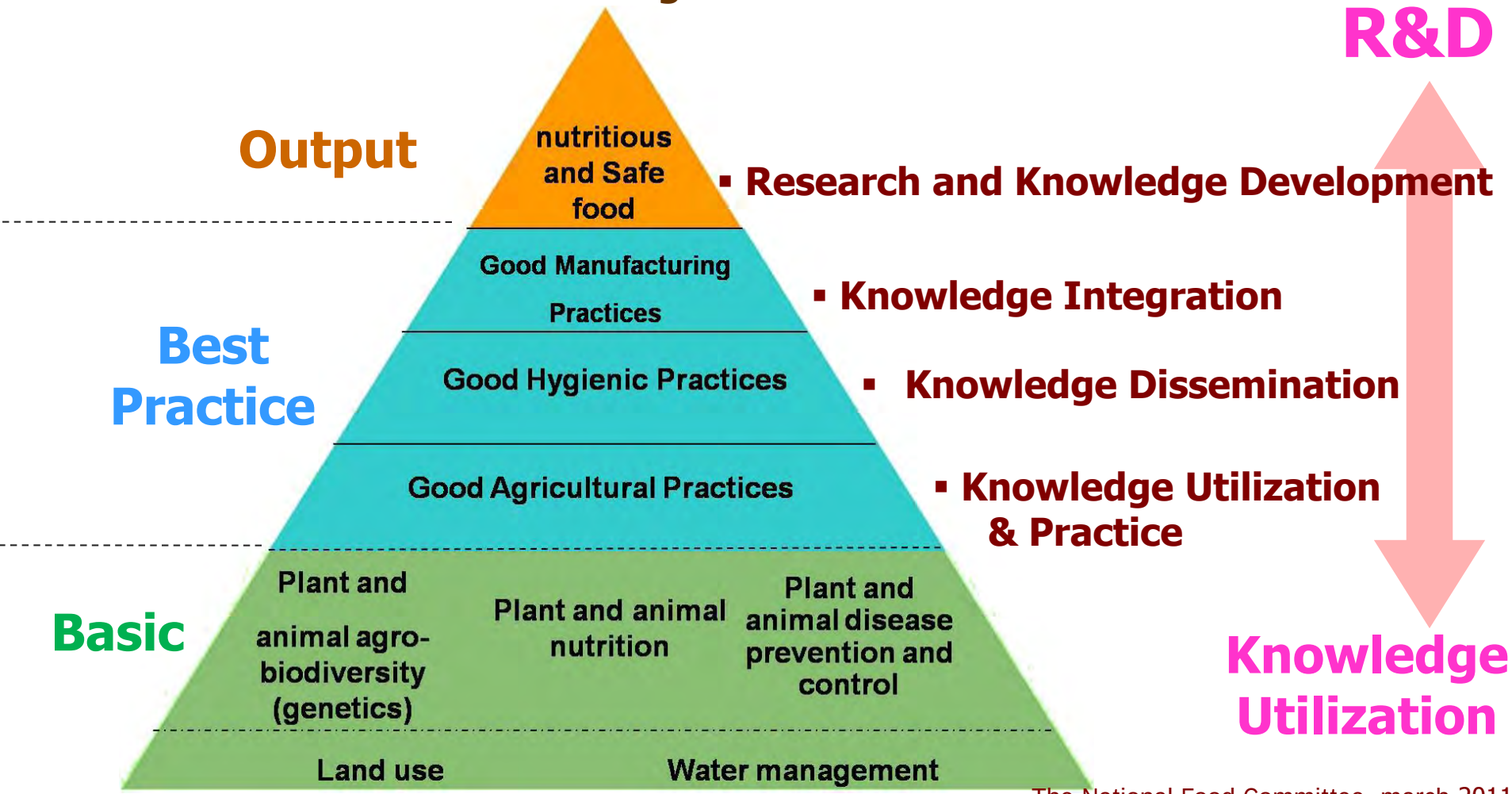

Food Safety and Quality: Key Factors

- National Standard Development
- Standards implementation/enforcement
- Application of risk analysis principles
- Education and communication (governments, academia, industries, farmers, consumers)
- Active participation in Codex and other international meetin

Thailand and Codex

- Codex established since 1963
  - This year is the Codex Golden Jubilee Year
- Thailand is one of 30 countries that became the member of Codex since the establishment in 1963
- Thailand Codex Contact Point also cerebrated Codex Golden Jubilee in Thailand on 28 2013

Codex Contact Point of Thailand

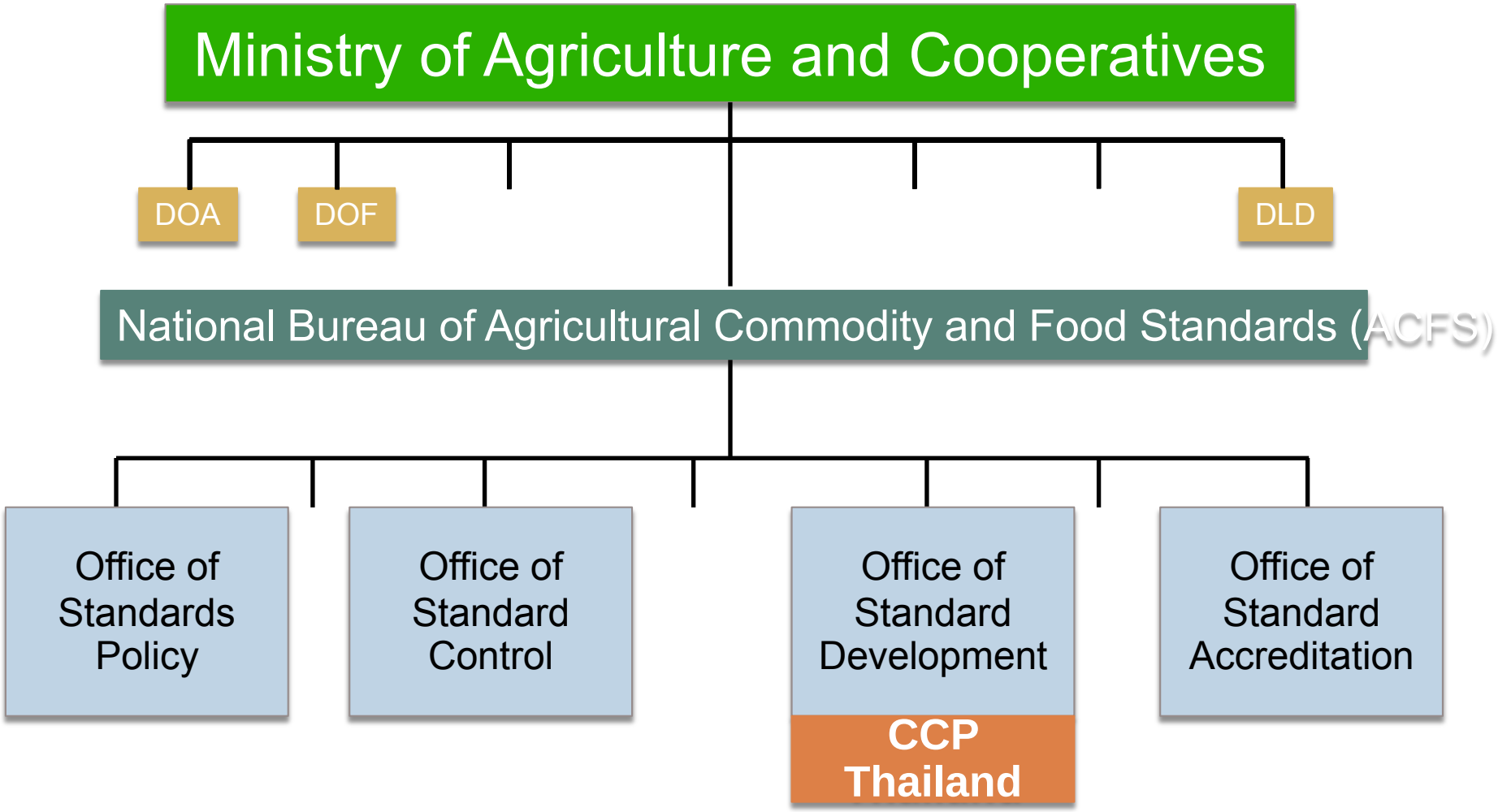

Working Process for Codex Standard Setting of Thai CCP

National Agricultural Standard Committee → Governing body and policy setting

Sub-committee on Policy and General Principles

4 Sub-Committees on Commodity Standards

10 Sub-Committees on General Subject Standards

Members of Sub-Committees

- Governments (Agriculture, Health, Trade, Consumer Protection)
- Academics/Experts
- Industries
- CCP Thailand as Secretariat

Thailand Woking Process for Consideration of Codex Draft Standard

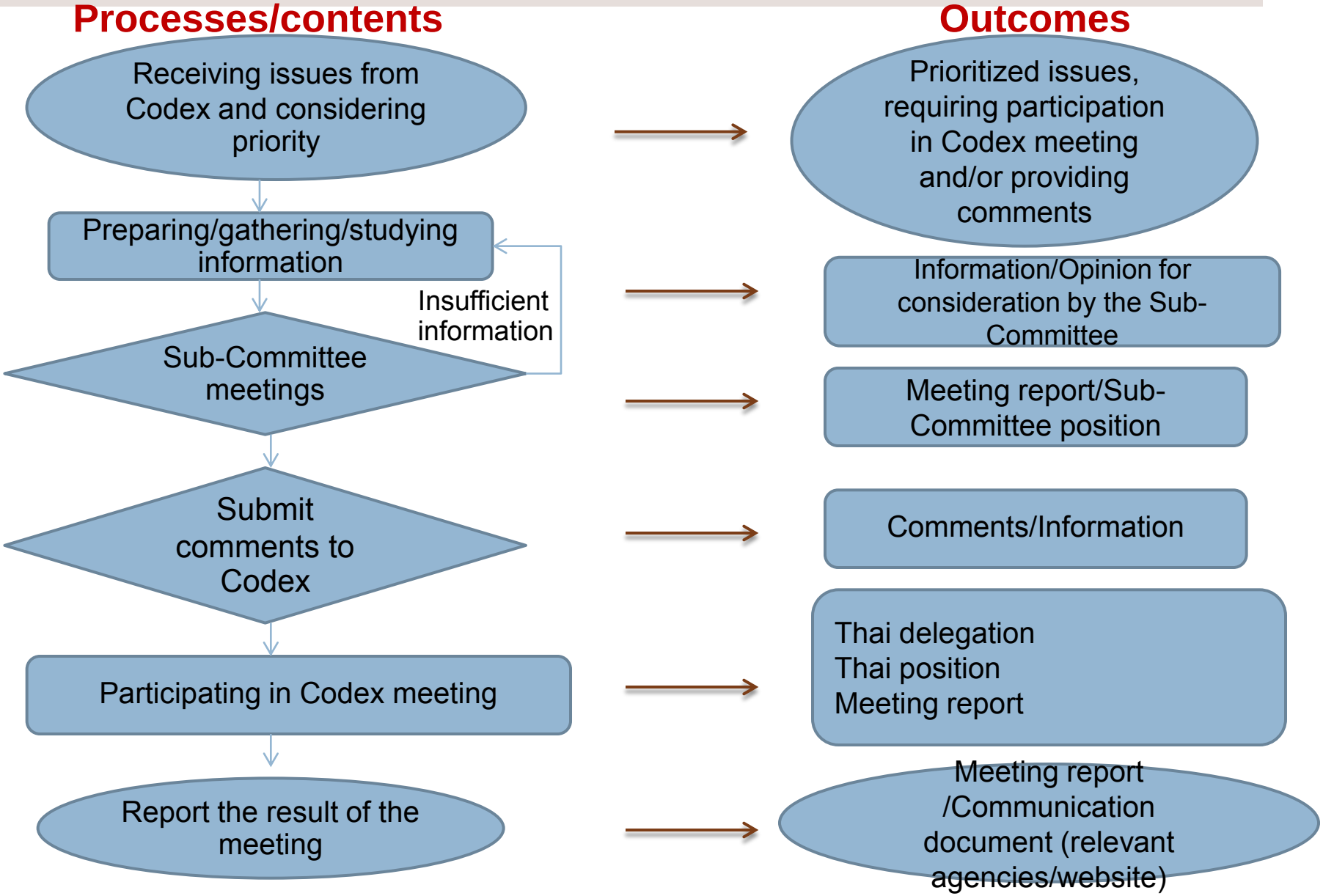

Participation in Codex Standard Setting

- Provide written comments
- Participate and providing comments in Commission/Committee/Task Force
- Participate in working group (physical/electronic)
- Prepare proposal for new work/draft standard and submitting to Codex
- Hosting Committee/ Task Force/ Physical working group meetings
- Adopt/Adapt Codex standards as national standards

Codex Standards Initiated by Thailand

- Fresh Fruits and Vegetables
  - Standard for Rambutan
  - Standard for Durian (Draft)
- Processed Fruits and Vegetables
  - Standard for Canned Bamboo shoots
  - Asian Regional Standard for Chili sauce
  - Method of analysis for fat content in coconut milk
- Fats and Oils
  - Amendment of Standard for Rice Bran Oil
- Fish and Fishery Products
  - Standard for Fish Sauce & Code of Practice for Fish Sauce (draft)
  - Nitrogen factor of tilapia in Standard for Quick Frozen Fish Sticks (Fish Fingers)
- Pesticide Residues
  - Data submitted for the establishment of 30 MRLs
  - Co-chair of the CCPR Working Group on Minor Uses and Specialty Crops

Thailand as a host country for Codex meetings

- 34th Codex Committee on Food Hygiene in 2001
- 28th CCNSFDU in 2006
- 20th CCFICS in 2013
- 7th, 11th, and 12th CCASIA in 1990, 1997, 1999
- Chaired the Ad hoc Codex Intergovernmental Task Force on the Processing and Handling of Quick Frozen Foods in 2008

Adoption of Codex Standards as National Standards

- Thailand has adopted Codex Standards as national standards e.g.
  - Codex General Principles of Food Hygiene
  - Principles for the Establishment and Application of Microbiological Criteria for Foods
  - Principles for the Risk Analysis of Foods Derived from Modern Biotechnology
  - Guideline for the Conduct of Food Safety Assessment of Foods Derived from Recombinant-DNA Plan

Adoption of Codex Standards as National Standards

- Thailand has adapted Codex Standards to national standards, such as
  - Guidelines for the Production, Processing, Labelling and Marketing of Organically Produced Foods
  - Principles for Traceability / Product Tracing as a Tool Within a Food Inspection and Certification System
  - Code of Practice for Fish and Fishery Products
  - Code of Hygienic Practice for Fresh Fruits and Vegetables

Summary

- Thailand was a member of Codex since establishment in 1963
- Active participation in Codex working processes at global, regional and national level is an exceptional learning experience
- Adoption and implementation of Codex standards have been beneficial to consumer protection and enhancement of domestic and international food trades

Let Celebrate Codex Golden Jubilee together

Thanks for your attention…with a rose from Rome

ANNEXE 3

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CODEX, M. SANJAY DAVE

Outils et directives pour parvenir à un consensus dans le cadre du Codex Alimentarius
M. Sanjay Dave, Président de la Commission du Codex Alimentarius

Je souhaite remercier les délégations des États-Unis et de l'Union européenne de m'avoir invité à m'exprimer au sujet des outils et directives pour parvenir à un consensus dans le cadre du Codex Alimentarius à l'occasion de cette importante séance de discussion modérée sur les raisons fondamentales du maintien des normes à l'étape 8, travail essentiel confié par le CCGP. Mon allocution devait s'appuyer sur un manuel intitulé *Building Common Ground: Negotiation, Mediation and Facilitation Methods (A Handbook for Codex Delegates and Chairs)*. Cependant, comme ce manuel est encore en préparation, je présenterai mon point de vue en me référant à mon expérience de ces dernières années. Pour plus de clarté, j'ai structuré mon intervention en trois parties. J'évoquerai d'abord quelques points d'ordre général, puis j'aborderai le rôle des délégués et enfin celui des présidents.

POINTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le Codex Alimentarius est une organisation multilatérale caractérisée par une diversité culturelle, linguistique et économique. En 1963, 30 pays et 16 organisations ayant le statut d'observateur se réunissaient pour participer à la 1ère session de la CCA. À présent, celle-ci compte 185 pays membres plus l'Union européenne et 220 organisations ayant le statut d'observateur (97 pour cent de la population mondiale est donc désormais concernée par le processus du Codex). À la première session il y a 50 ans, on comptait 120 participants ; désormais, le nombre de délégués est compris entre 700 et 800. La quantité de denrées alimentaires commercialisées sous différentes formes approche les 25 000. Chaque année, le Codex élabore plusieurs normes et examine plusieurs questions liées à la sécurité sanitaire des aliments. Ces questions concernent les additifs alimentaires, les contaminants alimentaires, l'hygiène alimentaire, les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, l'étiquetage et une quantité d'autres sujets liés à la sécurité sanitaire des aliments.

En tant qu'organisation hétérogène regroupant des systèmes juridiques, politiques et administratifs différents, le Codex est voué à connaître des divergences d'opinions. De telles divergences existent même dans une famille de trois à cinq personnes. Dans une assemblée parlementaire nationale, il existe toujours des divergences d'opinions et de valeurs et des conflits d'intérêts. L'Inde sait cela mieux que quiconque. Néanmoins, la force du Codex réside dans le fait qu'en 50 ans, nous n'avons vu des opinions frôler les extrêmes qu'en de très rares occasions. Voilà l'une des principales réussites du Codex. Celle-ci s'explique par les principes de coopération très étroite entre ses membres et de participation de tous qui prévalent en son sein.

Nous devrions nous attacher aux aspects positifs, l'un d'entre eux étant que, la plupart du temps, les délégations des pays acceptent des compromis à un stade ou à un autre ; cela montre que le Codex est un véritable travail d'équipe, dont les membres sont dotés d'un esprit d'ouverture, de transparence et de coopération. Nous devrions aussi garder à l'esprit qu'il ne peut y avoir de véritable consensus qu'à condition de garantir l'égalité des compétences entre pays pour un niveau de protection équivalent ; c'est l'existence de fortes disparités qui empêche l'obtention d'un consensus.

Dans ce contexte, il y aura toujours des situations qui nécessiteront plus d'engagements de la part des délégués et davantage d'interventions de la part du président. Il est indispensable de comprendre les préoccupations de chaque membre de la grande famille du Codex et d'en tenir compte en vue de rapprocher les positions. Les délégués et les présidents de comités ne peuvent avancer les uns sans les autres. Ils sont complémentaires, comme les deux roues d'une bicyclette. Des outils et des directives seront mis à la disposition des délégués comme des présidents dans le manuel évoqué précédemment. À présent, permettez-moi de commencer par résumer le rôle des délégués.

RÔLE DES DÉLÉGUÉS

Les délégués qui font un long voyage pour participer aux sessions du Codex doivent se préparer de manière adéquate pour présenter leur point de vue. Ils fournissent des arguments à l'appui de leur point de vue et, ce faisant, tendent à transformer celui-ci en position officielle. À ce stade, il est particulièrement important qu'ils s'efforcent d'être sensibles aux préoccupations des autres délégations en présentant leur propre point de vue. Dans le cadre de la procédure par étapes du Codex, il est particulièrement utile d'analyser et d'apprécier les intérêts défendus par chaque partie et d'avancer dans la résolution des problèmes en repérant les divergences et en essayant de trouver un terrain d'entente. Lorsque les points de vue sont diamétralement opposés, il est important d'examiner les aspects où il reste une marge de souplesse afin de progresser vers une position médiane. Une certaine flexibilité est nécessaire des deux côtés. Pour ce faire, les étapes ci-dessous peuvent se révéler utiles :

a) connaître les meilleures données scientifiques disponibles sur le sujet. La raison en est que les normes du Codex reposent sur des fondements scientifiques solides et sur une évaluation des risques menée par les organes d'experts de la FAO et de l'OMS ;

b) maîtriser le contenu du Manuel de procédure dont chaque membre est signataire. Le Manuel de procédure doit être respecté dans son intégralité ;

c) connaître les arbitrages ou concessions réciproques possibles afin que les délégués aient des sujets sur lesquels exercer leur flexibilité.

Les éléments suivants sont extraits du projet de texte préparé par le Conseiller de la FAO en vue de l'élaboration du manuel. Les stratégies de négociation sont caractérisées en s'appuyant sur les cinq voyelles de l'alphabet anglais : a, e, i, o, u. Les voyelles **a** et **e**, qui signifient Attaque (*Attacking*) et Évasion (*Evading*), correspondent à une stratégie d'opposition. Au contraire, les voyelles **i**, **o** et **u**, qui signifient Information (*Informing*), Ouverture (*Opening*) et Unification (*Uniting*), correspondent à une stratégie de collaboration. Cette analyse me paraît très pertinente et tous les délégués devraient la garder présente à l'esprit. Si nous travaillons dans un esprit d'opposition, les valeurs et principes fondamentaux du Codex, qui sont la collaboration, la coopération et la participation de tous, seront anéanties. Il va sans dire que tout cela requiert une certaine dose de patience et de compréhension, mais aussi un renforcement des capacités de chacun à travailler dans cette direction.

RÔLE DES PRÉSIDENTS

Plusieurs des personnes présentes aujourd'hui exercent la fonction de président dans le cadre de l'une ou l'autre des activités du Codex. Certains sont présidents dans le cadre des fonctions officielles qu'ils exercent dans leur pays d'origine, d'autres sont présidents de comités ou de groupes de travail du Codex. Certaines des personnes présentes aujourd'hui ont également assumé les fonctions de Président ou de Vice-président de la Commission. Lors de ma courte expérience au sein du Codex, où j'ai également exercé les fonctions de Président et de Vice-président ces cinq dernières années, j'ai compris que les principaux outils à la disposition d'un président pour parvenir un consensus sont les suivants :

1) Premièrement, d'acquérir une connaissance exhaustive des questions examinées. Cela inclut les connaissances scientifiques, les enjeux politiques ainsi que les aspects commerciaux ou économiques.

2) Deuxièmement, le président doit lire, lire et encore lire. Il doit savoir écouter et savoir prendre des notes. Cela signifie qu'il doit prendre des notes exhaustives non seulement en lisant, mais aussi en écoutant. Il est important de noter les points d'accord et de désaccord et de procéder par élimination. Le président doit avoir des antennes pour capter les moindres signaux.

3) Troisièmement, le président doit également savoir réfléchir et se montrer créatif dans la recherche de solutions. La redéfinition des problématiques peut également constituer une solution utile.

4) Ensuite, le président doit comprendre que, pour être applicables dans le monde entier, les normes du Codex doivent aussi faire l'objet d'un consensus international dans le cadre du Codex, qui a défini des principes et des lignes directrices très clairs à ce sujet dans son Manuel de procédure. Les sept *Mesures destinées à faciliter le consensus* figurant à la dernière page du Manuel sont extrêmement utiles pour faciliter l'obtention du consensus, bien qu'aucune directive sur la « procédure » à suivre pour atteindre un tel résultat ne soit fournie. Le président devrait s'assurer que ces mesures ont bien été mises en œuvre lorsque des situations difficiles se présentent. De même, les *Principes de travail pour l'analyse des risques*, notamment le processus de gestion des risques, complétés par les textes propres aux comités, sont des outils précieux pour la prise de décisions au sein du Codex. En outre, le président, ainsi que les délégués, devraient avoir assimilé les dispositions relatives aux *Déclarations de principes sur le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération.*

5) Même lorsque les enjeux des discussions sont importants, le président doit garder la tête froide, car c'est une qualité extrêmement importante pour créer un climat propice à la discussion. Le président ne peut pas se permettre d'exprimer du mécontentement ou de la frustration, ni aucune autre émotion à un quelconque stade de la discussion. Lorsque les émotions prennent le dessus, les délégations ne sont pas enclines à expliciter leurs besoins ni à fournir des explications sur les raisons qui les incitent à camper sur leurs positions. C'est typiquement le genre de contexte où le président doit garder son sang-froid pour faire naître un climat de coopération. C'est une condition *sine qua non* pour obtenir des compromis, et sans compromis, il n'y a pas de consensus possible.

Pour trouver des solutions, le président doit ainsi envisager différentes options, qu'elles soient d'ordre technique, économique ou procédural. Il est important de rationaliser les problèmes et les solutions et de rechercher des compromis acceptables. Le président doit rechercher des possibilités d'arbitrage tout en respectant les données scientifiques et les procédures en place.

Il peut arriver qu'une situation dérape. Il est important de rester centré sur les problématiques. Dans ce cas, il peut être utile de faire appel à des conseillers. Il peut s'agir des Vice-présidents dans le cas de la Commission et/ou des « Amis du Président » identifiés par le Président, les présidents et co-présidents de comités, ainsi que des collègues du Secrétariat du Codex s'il s'agit de problématiques pour lesquelles il existe un historique touchant à des questions similaires ou s'il s'agit des procédures et de leur interprétation. Il y a deux jours (le 2 juillet 2013), alors que nous examinions un document sur les préparations alimentaires d'appoint, vous vous rappelez certainement comment le président du comité sur la nutrition a mené les discussions et expliqué les différentes options à certains membres du Codex et réussi à trouver une solution acceptable pour tous les pays de la région. Parfois, l'intervention d'un tiers peut se révéler très utile pour aider à résoudre de telles situations. Le président doit également savoir apprécier quand et comment il convient de favoriser les négociations, et quand et comment il convient de jouer le rôle de médiateur pour parvenir à un consensus.

L'un des points importants à retenir est d'éviter de tenir des discussions approfondies en séance plénière ; lorsque l'on traite de questions litigieuses, il vaut mieux organiser des réunions informelles ou des groupes de travail pendant les sessions. Parfois, l'affichage du texte (comme nous l'avons fait dans le cas du nouveau Plan stratégique du Codex) facilite le consensus. Le président devrait coopérer avec les délégués pour définir l'ordre de priorité des différentes options et envisager des solutions de rechange. Cependant, comme l'a indiqué la délégation de la Malaisie aujourd'hui, il est essentiel de régler les questions d'ordre scientifique et technique au niveau du comité.

L'une des qualités importantes pour la recherche d'un consensus est la capacité à emporter l'adhésion. Cela ne peut fonctionner que si les délégués perçoivent un véritable engagement de la part du président à rechercher des solutions. Le président doit faire preuve d'une honnêteté et d'une neutralité absolues. Aucun consensus ne peut être atteint s'il existe le moindre doute quant à l'intégrité du président. Il est celui vers lequel tous les yeux sont tournés. Dans l'administration indienne, l'intégrité de chaque agent est évaluée dans un rapport annuel confidentiel établi par son supérieur. Ce dernier est censé inscrire la mention « intégrité irréprochable », mais s'il a le moindre doute à ce sujet, il doit laisser la rubrique en blanc. Elle ne sera remplie qu'à l'issue d'une enquête sur l'intégrité de l'agent. Par ailleurs, toute remarque relative à des différences culturelles ou tout préjugé à l'encontre de certains continents sont exclus. J'ai connu cette

situation une seule fois, il y a près de huit ans, lorsque le président d'un comité du Codex avait de l'animosité à l'encontre des personnes originaires d'un certain continent. Une telle personne n'est pas digne de confiance.

J'espère que certains des points évoqués aujourd'hui pourront être utiles pour l'élaboration du manuel. Je voudrais conclure en disant que la recherche du consensus peut être aussi simple qu'elle est complexe. Il appartient aux présidents de comités et aux délégués de choisir la manière dont ils souhaitent l'aborder. Souvenez-vous, au Codex comme dans la vie, il ne devrait pas y avoir de situation gagnant-perdant. Lorsqu'une solution est trouvée, tout le monde est gagnant ; lorsque c'est l'impasse, tout le monde est perdant. Le Codex est perdant.

Je vous remercie de votre attention.